

LA LOI OUVRE UN MONDE D'INCOMPREHENSION

Rares sont les pays qui comprennent le débat français sur la laïcité et le port du voile. La plupart condamnent toute idée d'interdit.

En France

La Constitution de 1958 proclame que «*la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale*». La loi du 9 décembre 1905 prévoit que «*la république garantit le libre exercice des cultes*», et qu'elle «*ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte*».

Aux Etats-Unis

La Constitution demande la séparation absolue des Eglises et de l'Etat. «*Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion*.» De fait, «*In God we trust*» figure sur les dollars et nombre de cérémonies officielles commencent par une prière.

Au Royaume-Uni

La «*Church of England*» est une Eglise d'Etat. Le roi (qui règne sur tout le Royaume-Uni) doit être anglican et ne peut épouser une catholique. De fait, Etat et Eglise sont séparés et les différents cultes bénéficient d'une très grande liberté, à l'exception notoire des catholiques d'Irlande du Nord.

La prise de position de Jacques Chirac en faveur d'une loi proscrivant «*le port de tenues ou de signes qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse*» – voile islamique, kippa ou «*croix manifestement de dimension excessive*» –, dans les écoles, les collèges et les lycées, n'en finit pas de faire

des vagues. En France, mais également dans le monde, et notamment dans les pays arabes où le gouvernement français s'était pourtant acquis un immense capital de sympathie pour s'être opposé à la guerre en Irak (lire page 6). John Hanford, le responsable du dossier de la liberté religieuse au département d'Etat américain, a annoncé que son pays allait «*suivre cela attentivement*», redoutant à mots couverts que ces mesures empiètent sur la liberté de religion. Au sein même de l'Union européenne, la position française fait figure d'exception. Le chancelier allemand Gerhard Schröder s'est prononcé en faveur de l'interdiction du port du voile islamique pour les fonctionnaires, y compris les enseignantes, mais pas pour les élèves... En Grande-Bretagne, ce débat sur la laïcité paraît totalement abscons. Et si le Danemark compte durcir sa position sur le voile, seule l'extrême droite populiste appelle au vote d'une loi. A l'origine de cette incompréhension: la laïcité à la française, système de séparation des Eglises et de

l'Etat, unique en son genre. Avec le Mexique et la Turquie, la France est en effet le pays qui a poussé le plus loin l'émancipation réciproque du politique et du religieux. Ailleurs, ces deux domaines sont encore largement mêlés (lire page 6). On peut imaginer que des recours seront bientôt déposés devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Cette dernière avait en 1993 débouté deux étudiantes turques qui protestaient contre une loi interdisant le foulard à l'université. Mais la Cour doit prochainement donner un arrêt sur un autre cas similaire. Et, en dix ans, beaucoup de choses ont changé. ◀

C.C. et M.S.

Aux Etats-Unis

La liberté religieuse, principe fondateur

Washington de notre correspondant

Avec son catholicisme écrasant, sa laïcité musclée, ses synagogues qui brûlent et sa répression de certains «cultes» («sectes», en français), l'Hexagone n'est pas perçu par les Américains comme un modèle en matière de liberté religieuse. De ce côté de l'Atlantique, la liberté de culte est un principe fondateur, et c'est même le premier des droits énumérés par la Constitution.

Réaction officielle. Aux yeux des Américains, l'affaire du voile est donc venue aggraver le cas hexagonal. Fait extrêmement rare, le gouvernement a même décidé d'intervenir dans le débat intérieur français en faisant part de ses réserves sur le projet de loi français. Jeudi, l'ambassadeur itinérant pour la liberté du culte, John Hanford, a rappelé que le port de signes religieux, tant qu'il représente une «manifestation sincère des croyances» et non un acte de provocation, «est, selon nous, un droit fondamental qui devrait être respecté». «Quand des gens pratiquent pacifiquement leur foi, est-il nécessaire d'en interdire sa manifestation?», a lancé Hanford. Réagissant à la phrase de Jacques Chirac selon qui «la laïcité n'est pas négociable», Hanford a déclaré: «Notre espoir, c'est que la liberté religieuse ne soit pas non plus négociable.»

L'ambassadeur présentait le rapport annuel sur la liberté de culte dans le monde, qui ne manque jamais d'épingler la France aux côtés de quelques autres, comme la Chine ou la Birmanie.

Droit de l'homme. Les associations américaines pour la liberté religieuse sont scandalisées par le projet de loi français. Le Center for Religious Freedom a écrit à Jacques Chirac pour l'appeler à respecter «le droit de manifester publiquement ses croyances», que protègent la Déclaration universelle des droits de l'homme et le pacte international relatif aux droits civils et politiques. «La tolérance avance quand nous reconnaissons et nous acceptons les différences des autres, pas à travers une

idéologie étatiste de la laïcité», accuse la directrice du centre, Nina Shea.

Même l'association la plus «laïcarde» des Etats-Unis, l'American United for Separation of Church and State, ne souhaite pas l'importation de l'approche française: «Notre conception de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est légèrement différente de la vôtre», explique poliment Rob Boston, porte-parole de l'association. «Nous nous opposons à ce que des professeurs forcent les élèves à prier ou à lire la Bible. Mais nous défendons le droit des étudiants à porter des bijoux ou des vêtements religieux: il est protégé par le premier amendement de la Constitution.»

Codes scolaires. Les Etats-Unis étant un grand pays, en cherchant bien, on peut toujours trouver une histoire de voile interdit. En octobre dernier, une fillette musulmane de 11 ans portant un voile a ainsi été suspendue à deux reprises d'une école de Muskogee (Oklahoma). Dans cette ville, comme dans bien d'autres aux Etats-Unis, le port de couvre-chef est interdit par des «codes vestimentaires dans les écoles» dans le cadre de la lutte anti-gangs. Sont visés les bandanas. Souvent, les écoles

acceptent des exceptions pour les hijabs, kippas, turbans et autres coiffes religieuses. Mais celle de Muskogee n'a pas voulu en entendre parler, et la famille a porté l'affaire en justice. A l'époque, une association de défense de la liberté religieuse, le First Amendment Center, avait publié ce commentaire acerbe: «En France ou en Allemagne, on considère comme antifrançais ou antiallemand de porter un hijab. Aux Etats-Unis, il serait antiaméricain d'obliger quelqu'un à le retirer.»

PASCAL RICHEL

En Europe

Londres choqué, Copenhague inspiré

Les réactions au projet de loi français ne se sont pas fait attendre en Grande-Bretagne. Observateurs et éditorialistes du pays ont tous abordé le sujet, souvent pour montrer leur incompréhension face à la notion de laïcité, un mot qu'ils ont même du mal à traduire. John Henley, dans *The Guardian*, parle ainsi de concept «abstrait, voire absurde, pour ceux habitués à la notion de multiculturalisme britannique ou américain», tandis que John Lichfield de *The Independent* préfère traiter d'«ésotérique» le débat français autour du port du voile. Ecrivaine et historienne, Madeleine Bunting déclarait ainsi à la BBC: «Le port du voile représente en fait le dernier développement dans la longue histoire européenne des relations entre la religion et le libéralisme philosophique. Celui-ci aurait aimé cantonner la religion au domaine de la vie privée des individus, mais c'était sans compter la nature sociale de l'islam. Alors la question devient: peut-on être musulman et français? La laïcité française a été construite autour du combat de la République contre l'Eglise catholique. Or, elle voudrait aujourd'hui combattre de la même façon le fondamentalisme musulman. Ses

outils ne sont plus adaptés au problème. L'attitude française risque d'avoir des effets catastrophiques, surtout sur la nouvelle génération de musulmans français qui constitue aujourd'hui la plus importante minorité musulmane en Europe.»

La classe politique britannique a également réagi au débat sévissant en France, à l'instar de Fiona MacTaggart, responsable du département pour l'égalité raciale, la politique de communauté et le renouveau civil au ministère de l'Intérieur britannique. A l'occasion d'une réception pour marquer la fin du Ramadan dans la communauté britannique musulmane, MacTaggart a déclaré que, contrairement à la France, l'identité britannique ne constitue pas «un tout homogène» mais qu'elle est «riche de ses différences». «La liberté d'expression représente l'une des traditions de notre pays et ses citoyens ont le droit de vivre selon leur foi et leur croyance. La Grande-Bretagne s'est toujours montrée tolérante et flexible. Il est du devoir de tout gouvernement d'accorder à ses citoyens la liberté de pratiquer leur religion librement.»

Au Danemark, le débat a aussi été relancé par le projet de loi français, mais en des termes opposés. La

coalition conservateurs-libéraux au pouvoir durcit son attitude face au voile alors que la population musulmane ne compte que 170 000 personnes sur les 5,3 millions d'habitants du royaume, luthériens à 85%. Le 18 décembre, au lendemain de la prise de position de Jacques Chirac, le Parti conservateur s'exprimait en faveur d'une interdiction du voile dans les écoles publiques, arguant que «*le foulard islamique nuit à l'intégration des jeunes musulmanes et n'a pas sa place dans une société démocratique moderne*». Contrairement au Parti du peuple (extrême droite),

favorable au vote d'une loi au Parlement, les conservateurs au gouvernement préconisent néanmoins l'application de la législation existante qui autorise déjà les autorités locales et les directeurs d'école à prendre des dispositions en la matière. Bertel Haarder, ministre de l'Intégration et membre du Parti libéral, a fermement déclaré son opposition à la proposition avancée par le Parti du peuple d'une loi qui interdirait le port de symboles religieux ou politiques en public: «*Dites ce que vous voulez sur le voile, mais*

je ne suis pas pour une interdiction nationale. C'est à l'opposé du principe de la liberté d'expression.»

Les pays de l'Union européenne, dans leur grande majorité, n'ont pas de législation sur le port des signes religieux à l'école, préférant laisser les établissements ou les autorités locales régler les affaires au cas par cas. En Allemagne, la législation sur le sujet dépend des Länder. Fin septembre, la Cour constitutionnelle avait estimé que les autorités du Bade-Wurtemberg (sud-ouest) ne pouvaient pas interdire à une enseignante d'origine afghane de porter le voile en classe, tout en ajoutant que les Länder pouvaient légiférer en s'efforçant de trouver «*une réglementation acceptable par tous*». Le Bade-Wurtemberg et la Bavière, deux fiefs de la démocratie chrétienne, mais aussi Berlin, gouverné par les sociaux-démocrates et les néo-communistes, s'apprentent à légiférer contre le port du voile pour les enseignantes. ◆

AGNÈS CATHERINE POIRIER à Londres,

LAURÈNE CHAMPALLE à Copenhague et Service Etranger

En Turquie

Le dogme laïc sort renforcé

Le projet de loi français fait depuis plusieurs jours la une des médias de Turquie, où la question du «*turban*» (le voile) est redevenue un enjeu politique sensible depuis l'écrasante victoire électorale en novembre 2002 de l'AKP, parti issu du mouvement islamiste. Le camp laïque qui se réfère aux valeurs de la République créée sur le modèle jacobin par Mustafa Kemal ne cache pas sa satisfaction. «*Que s'est-il donc passé pour que la France esquivé l'âme des critères de Copenhague* (sur les droits de l'homme dans l'UE, ndlr) *pour se raccrocher aux principes de 1789 et dire non au voile?*», se félicite Ilhan Selcuk dans le quotidien de gauche *Cumhuriyet*, en soulignant que la raison de «*la panique française*», pays où les musulmans représentent moins de 5 millions de personnes, est «*la sensibilité à la démocratie*». A l'opposé, les éditorialistes de la presse islamique se lamentent, comme Resul Tosun dans *Yeni*

Safak, que la Turquie «*ait malheureusement adopté le modèle français de laïcité*».

Ily a un mois, les célébrations du 80^e anniversaire de la République avaient été marquées par un affrontement ouvert entre le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan et les tenants d'un courant laïque autoritaire dans lequel on retrouve l'opposition de gauche, l'armée gardienne de l'orthodoxie kémaliste et le chef de l'Etat, Ahmet Necdet Sezer. Ce dernier s'était refusé à inviter à la réception officielle les épouses «*voilées*» des ministres, provoquant un scandale sans précédent. Le Président a plusieurs fois rappelé qu'«*il ne saurait être question de renoncer aux principes fondamentaux garantis par la Constitution*».

Recours en justice. Le port du foulard reste interdit à l'école et à l'université. La Cour de cassation a confirmé cette décision, assimilant le foulard «*à un symbole de rébellion*» contre la laïcité. Des étudiantes avaient déposé un recours en 1993 devant la Cour européenne des droits de l'homme et avaient été déboutées. Une nouvelle procédure est en cours. Selon les sondages, quelque 75 % des Turcs se déclarent en faveur d'une levée de l'interdiction du port du foulard à l'université, mais l'AKP, qui veut éviter un bras de fer, assure que le problème «*doit se résoudre avec du temps, dans le consensus, sans créer d'inutiles tensions*». ◆

MARC SEMO

Dans les pays arabes

Déception et incrédulité

Jacques Chirac a-t-il, en l'espace d'une conférence de presse, dilapidé tout son capital de sympathie dans le monde arabe? La question mérite d'être posée tant sa décision a suscité déception et incrédulité dans une région où le religieux est au centre de la vie sociale, voire politique. Il suffit de rappeler les propos du cheikh Yousef al-Qaradhaoui, un ouléma égyptien installé au Qatar: cette décision est «une cause de souffrance et de douleur pour les musulmans». Qaradhaoui est la référence spirituelle des Frères musulmans égyptiens, l'un des prédicateurs les plus écoutés au monde grâce à ses émissions sur la chaîne satellitaire Al-Jezira et à ses petits livres de vulgarisation traduits dans toutes les langues. «Ne provoquez pas la haine et l'inimitié des musulmans», adjure-t-il. «La France a des intérêts avec nous, et si les institutions et les dirigeants islamiques protestent, elle s'inclinera, mais personne ne se soucie plus de l'islam», regrette-t-il.

Même tollé au Liban, francophone et francophile, où sunnites et chiites accordent pour une fois leurs voix afin de protester contre le choix élyséen. Le mufti sunnite «regrette». Quant au guide spirituel du Hezbollah, le cheikh Mohamed Hussein Fadlallah, il dénonce une atteinte aux «droits de l'homme musulman». La milice chiite libanaise a toutefois pris soin de ne pas pointer du doigt la France, l'un des rares pays européens à opérer une distinction entre son activité politique et sa branche militaire.

Dans le Maghreb, les dirigeants politiques n'ont pu que se réjouir, au moins en privé, de la position française. En Tunisie, où le voile est interdit à l'université, les féministes et le pouvoir s'inquiètent d'un retour en force du foulard islamique, malgré le harcèlement des services de sécurité envers les voilées. Au Maroc, le roi Mohamed VI vient d'annoncer une libéralisation du statut de la femme...

En Egypte, le discours de Chirac a suscité débats télévisés, éditoriaux perplexes et déclarations abruptes: la polémique passionne la population égyptienne, qui, dans son immense majorité, se désole du projet de loi. Mais souvent sans en saisir la teneur. «Je ne comprends pas pourquoi vous interdisez l'islam», s'insurge Héba, étudiante à l'université du Caire. La jeune femme, récemment voilée, regrette ce qu'elle perçoit comme «une nouvelle attaque visant l'islam, comme la guerre en Irak». «En France, tout le monde est athée», lui répond une de ses camarades. «Pourquoi rejetez-vous la religion à ce point? Etre religieux, cela donne quand même une bonne éducation, une morale», plaide la jeune fille. Le concept même de laïcité laisse les Egyptiens interloqués.

Rares sont les voix discordantes. Si le théologien libéral Gamal al-Banna, frère cadet du fondateur des Frères musulmans, affirme que le voile n'est en rien une obligation, il est contredit par les Frères musulmans, qui s'opposent «fermement» au projet de loi français. Fondée par le grand-père maternel de Tariq Ramadan, la confrérie estime que la décision de Jacques Chirac «sème les graines de la haine entre la France et les peuples musulmans» et «contredit les conventions internationales des droits de l'homme».

Sous des bannières stigmatisant sur fond bleu-blanc-rouge l'«islamophobie française», les oulémas invités à s'exprimer appellent les musulmans à se montrer solidaires de leurs coreligionnaires français: «Les musulmans ne doivent pas accepter qu'un non-musulman décide pour eux.» «Pourquoi n'interdit-on pas les minijupes?», s'interrogent certains conservateurs, en soulignant que les non-musulmanes, en Egypte, ne sont pas tenues de se voiler. Quant à la plus haute autorité de l'islam sunnite, le cheikh d'Al-Azhar, connu pour ses positions modérées mais aussi sa soumission au pouvoir politique, il estime que «le voile est une affaire intérieure française». Un propos qu'il devrait développer, fin décembre, lors de sa rencontre avec Nicolas Sarkozy, en visite en Egypte. ◆

CHRISTOPHE AYAD et CLAUDE GUIBAL (au Caire)

Henri Pena Ruiz, philosophe et écrivain, analyse les critiques contre la laïcité : «A l'étranger, le religieux est encore mêlé au politique»

Henri Pena Ruiz est philosophe et écrivain, maître de conférences à l'IEP de Paris. Auteur de *Qu'est-ce que la laïcité?* (collection Folio), membre de la commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République présidée par Bernard Stasi, il répond aux critiques que certains pays étrangers font à la déclaration de Jacques Chirac.

Comment expliquer le concert mondial de condamnations qui a accueilli la déclaration de Jacques Chirac?

D'abord, je ne suis pas sûr que ce concert soit unanime. Et, en admettant que cela soit le cas, ce n'est pas une objection valable: en 1789, la France était seule en Europe, est-ce que cela lui donnait tort? Non. La France est le pays, avec le Mexique et la Turquie, qui a poussé le plus loin l'émancipation réciproque du politique et du religieux. A l'étranger, le religieux est encore mêlé au politique. Mais selon différents modèles: le modèle fondamentaliste où la religion dicte la loi politique, le modèle qui reconnaît une religion officielle comme la Grande-Bretagne, le modèle concordataire où le gouvernement attribue des privilèges spécifiques à une religion comme l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne. Les Etats-Unis ont dressé un mur de séparation entre l'Etat et les Eglises, mais ce mur est unilatéral. L'Etat n'a pas à se mêler de religion, mais les religions sont tout à fait habilitées à se mêler de l'Etat, le Président prête serment sur la Bible...

La réaction de ces gouvernements au projet français d'interdire les tenues et les signes religieux ostensibles est une chose, mais la réaction des peuples en est une autre. Je reçois un afflux de mails qui nous félicitent. Il y a quelque temps, je suis allé faire une conférence sur la laïcité au Danemark. L'Eglise luthérienne y est Eglise nationale d'Etat. Un auditeur est venu me parler à l'issue de la

conférence. Il m'a dit qu'il était catholique et qu'en tant que tel il était discriminé dans son propre pays. Quand il y a une religion dominante, il y a une religion dominée. Il me paraît juste de considérer que les athées, les croyants et les agnostiques doivent jouir exactement des mêmes droits. La France est le pays où les religions sont les plus libres et les plus égales dans leur liberté.

L'interdiction des signes religieux ne stigmatise-t-elle pas les musulmans?

Il est faux de prétendre que la commission Stasi s'est polarisée sur cette seule question. Elle a au contraire abordé la question de la laïcité dans toute son ampleur. La loi porte aussi bien sur la kippa et les grandes croix charismatiques que sur le voile. L'idée même du caractère discriminatoire de la loi est fautive, puisque les mêmes exigences s'imposent à toutes les religions. Ce qui est stigmatisant, c'est de prétendre que le refus du voile vise les musulmans comme tels, alors que de toute évidence les partisans du voile y sont une infime minorité. Les 200 auditions que nous avons conduites nous ont montré qu'une écrasante majorité de femmes, qui ne renient pas leur culture ni leur spiritualité musulmane, est contre le voile dans les classes. Les intégristes musulmans doivent également savoir que lorsque la loi de 1905 a été votée, les catholiques ont dû renoncer à un certain nombre de manifestations publiques de leur religion comme les crucifix dans les édifices publics. Ce n'est pas à la laïcité de s'adapter aux religions, mais aux religions de s'adapter à la laïcité. Reste qu'on ne peut pas exiger des musulmans ce qu'on n'exige pas des autres religions.

Jacques Chirac parle d'interdire les signes religieux ostensibles et d'autoriser les signes religieux discrets, cette distinction est-elle pertinente?

Une main de Fatma ou une étoile de David renvoient à l'intériorité de la foi, ils ne sont pas sollicitants, alors qu'un foulard ou une kippa prennent autrui à témoin, posent une identité, signent une appartenance. A partir du moment où notre projet ne bannit pas l'expression de la foi comme renvoi à l'intériorité, mais n'interdit que les manifestations d'appartenance qui sont sollicitantes et tournées vers l'extériorité, il est illégitime de dire que nous forçons un instrument de répression de la vie religieuse. Au contraire. L'interdit n'a de sens que pour poser une règle de vie commune à tous les êtres humains, quelles que soient leurs différences de sexe, d'origine ou de conviction spirituelle. Il est important, dans un monde en dérive identitaire et communautariste, que l'école demeure un lieu de concorde et de sérénité voué à l'étude émancipatrice.

N'assiste-t-on pas à un retour du religieux, comme en témoigne la bataille dans l'Union européenne pour savoir s'il faut mentionner l'héritage religieux de l'Europe dans la Constitution?

Il faut savoir si l'Europe va se faire sur des bases universalistes ou préférentielles. L'Europe est faite pour unir les hommes qui croient en Dieu et ceux qui n'y croient pas. Si elle délivre d'emblée une reconnaissance privilégiée aux croyants, cela commence très mal pour l'égalité des droits. Ou il faut qu'elle fasse également mention de l'héritage athée et agnostique de l'Europe. En France, quatre personnes sur dix se déclarent athées ou agnostiques. A une époque où la résurgence des fanatismes politico-religieux et des communautarismes fait peser la menace de nouvelles guerres des dieux, la laïcité me paraît avoir bien des vertus. Elle est facteur de paix, d'égalité des sexes et d'émancipation. ◀

Recueilli par CATHERINE COROLLER

Dans les pays musulmans

Dans les pays arabes, l'islam est de droit ou de fait la religion d'Etat. Mais la charia n'inspire le droit pénal et civil que dans un certain nombre d'Etats, dont l'Arabie Saoudite. C'est aussi le cas dans un pays non arabe, l'Iran. En Indonésie, plus grand pays musulman, la Constitution ne donne aucun statut particulier à l'islam.

En Turquie

Seul pays peuplé en majorité de musulmans à se déclarer ouvertement laïc, la Turquie a instauré un contrôle de l'Etat sur la religion majoritaire, l'islam sunnite, au travers du Directoire pour les affaires religieuses, dont dépendent les imams, tous fonctionnaires.

“ J'espère que le gouvernement français, qui se veut à l'avant-garde de la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, annulera cette décision erronée. Le hijab est une affaire religieuse et sa restriction est le signe d'une dérive nationaliste. ”

Mohammad Khatami, président iranien